

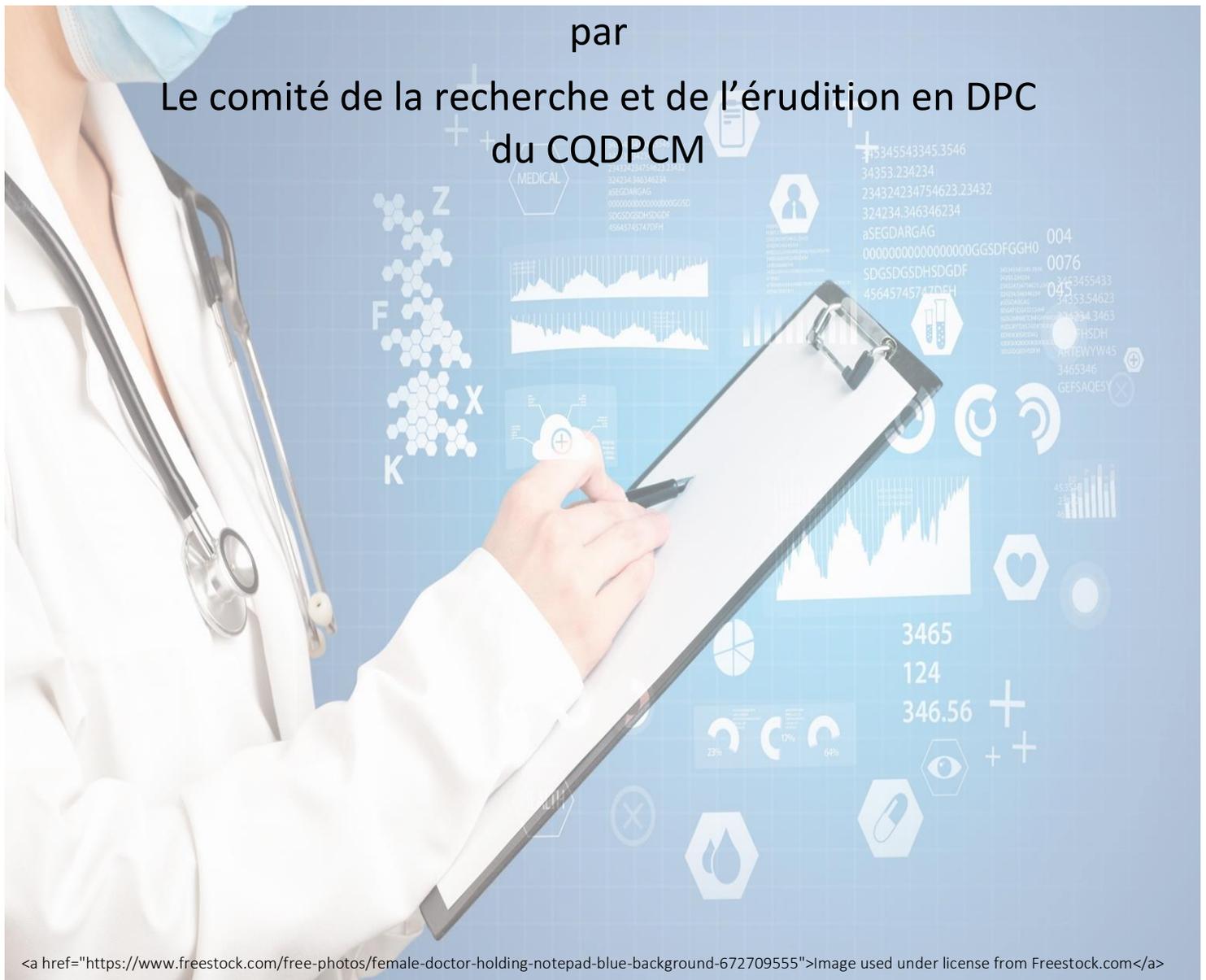


CONSEIL QUÉBÉCOIS
DE DÉVELOPPEMENT
PROFESSIONNEL CONTINU
DES MÉDECINS

Prix de la recherche en développement professionnel continu

par

Le comité de la recherche et de l'érudition en DPC
du CQDPCM



<https://www.freestock.com/free-photos/female-doctor-holding-notepad-blue-background-672709555>>Image used under license from Freestock.com

EXPLORONS, INNOVONS ET PARTAGEONS!

Depuis 2000, le Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) décerne annuellement le Prix de la recherche en développement professionnel continu (DPC) afin de souligner la contribution d'un projet de recherche à l'amélioration des connaissances ou de la pratique en développement professionnel continu au Québec.

En quoi consiste ce prix ?

Un prix de 1 000 \$ sera attribué aux auteurs ayant participé à l'élaboration et à la réalisation du projet sélectionné.

Les gagnants recevront aussi un certificat et leur nom sera publié sur le site Web du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins.

Le Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins, un organisme de concertation...

L'explosion des connaissances, les développements technologiques et le besoin de maintenir des compétences professionnelles diverses (communication, professionnalisme, leadership, érudition et promotion de la santé) suscitent l'organisation de nombreuses activités de développement professionnel continu (DPC), tant individuelles que collectives. Le DPC constitue une composante professionnelle essentielle qui permet au médecin de maintenir à jour ses compétences pour offrir des soins de la meilleure qualité qui soit.

Dès 1975, les organismes intéressés par le développement professionnel continu ont créé, à la suggestion du Collège des médecins du Québec, un organisme de concertation, alors nommé le « Conseil de l'éducation médicale continue du Québec ». Depuis novembre 2005, l'organisme se nomme le « Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins ».

Quel type de projet peut être soumis ?

Peut être soumis tout type de projet proposant une méthodologie de recherche appropriée permettant de répondre à une question sur un des aspects du développement professionnel continu.

Qui peut participer ?

Tous les professionnels de la santé et les formateurs en DPC, résidant au Québec, qui ont contribué en tant qu'auteurs à un projet de recherche en développement professionnel continu des professionnels de la santé peuvent participer. Un auteur peut soumettre plus d'un projet, et un projet déjà soumis peut être proposé de nouveau.

Critères d'admissibilité

- Le projet est en lien avec le développement professionnel continu.
- Le projet pourrait viser les équipes interdisciplinaires, dont les médecins font partie.
- Au moins un des auteurs est médecin.
- Au moins un des auteurs réside au Québec.
- Le projet de recherche doit être terminé.
- Un projet peut être soumis à deux reprises au maximum.

Comment participer au concours ?

Il suffit de remplir le formulaire d'inscription* disponible sur le site Web www.cqdpcm.ca et de l'envoyer **par courrier électronique** à l'adresse cqdpcm@gmail.com

* Veuillez noter que si le formulaire d'inscription est accompagné d'annexes, ces dernières ne seront pas considérées lors de l'évaluation du projet.

Jury et processus de sélection

Les dossiers de candidature seront examinés par le comité de la recherche et de l'érudition en DPC du CQDPCM.

Tous les participants seront informés de la décision du jury dans les soixante jours (60) suivant la date de clôture.

Date limite

La date limite de soumission de projet pour le Prix de la recherche en DPC est le **1^{er} mai** de chaque année.

Remise des prix

Le Prix de la recherche en DPC est remis aux lauréats dans le cadre d'une activité de leur organisation ou d'un autre événement d'envergure, selon leur choix.

Les gagnants devront rédiger un résumé (maximum de 500 mots) de leur projet en vue d'une publication sur le site Web du CQDPC.

Critères de sélection

Pour chaque dossier de candidature, la notation se fera en fonction des cinq critères de sélection suivants (score total de 25 points) :

1.	Pertinence de l'étude en DPC	(5 points)
	<ul style="list-style-type: none">■ Le sujet est lié au DPC (p. ex.: étude de besoins, revue de la littérature, intervention, évaluation de programme, etc.).■ Le projet contribue à l'avancement des connaissances en DPC.	
2.	Question(s) ou hypothèse(s) de recherche bien définie(s)	(5 points)
	<ul style="list-style-type: none">■ Les questions ou hypothèses de recherche sont bien définies.■ Les questions ou hypothèses de recherche sont clairement présentées.■ La démarche est appuyée par une revue de littérature adéquate et actuelle.■ Un cadre conceptuel supporte l'étude de la recherche.	
3.	Méthode	(5 points)
	<ul style="list-style-type: none">■ Le devis permet de répondre adéquatement aux objectifs et à la question.■ La stratégie de collecte de données est appropriée.■ Les variables sont clairement définies.■ Le ou les outils de mesure sont décrits et expliqués.■ Les méthodes d'analyse sont précisées et adéquates.■ Les biais potentiels sont décrits et, au besoin, contrôlés.	
4.	Résultats et discussion	(5 points)
	<ul style="list-style-type: none">■ Les résultats sont clairement présentés et interprétés en lien avec l'état des connaissances.	
5.	Retombées potentielles du projet pour le DPC	(5 points)
	<ul style="list-style-type: none">■ Les limites et la généralisation de l'étude sont discutées.■ Les retombées du projet en DPC sont présentées de façon claire et alignées avec la portée du projet.	

Besoin d'aide ?

Si vous avez des questions, contactez-nous au cqdpcm@gmail.com